

Règlement sportif Academy

“ CATERHAM CHALLENGE ACADEMY- ROADSPORT” Règlement Sportif 2016

1 Présentation

1.1 Organisation

Le Championnat « Caterham Academy/ Roadsport » est organisé par Caterham Compétition France, sous la tutelle de la Fédération Française du Sport Automobile, avec les concours des Associations Sportives Nationales (ASN) concernées. Tous les points non prévus au présent règlement relèvent du Code Sportif International, des prescriptions générales F.F.S.A., du règlement standard des circuits « asphalte » ou figureront dans le règlement particulier de chaque épreuve.

Le présent règlement est enregistré par la FFSA,

Le Championnat Caterham Academy / Roadsport donneront lieu à 2 classements distincts :

- Un classement Academy, réservé aux propriétaires de Caterham Academy 2016
- Un classement Roadsport, réservé aux voitures type Roadsport (évolution de l'Academy)

1.2 Calendrier :

L'inscription des épreuves au calendrier national ou régional de la FFSA.

Le Championnat Caterham Academy / Roadsport se déroulera selon le calendrier ci-après : sur 6 meetings

- **27 Mars NOGARO**
- **15 Mai PAUL RICARD**
- **05 juin LEDENON**
- **11 Sept LE MANS**
- **25 Sept CHARADE**
- **29 Oct DIJON**

La FFSA et Caterham Compétition France se réservent cependant le droit de modifier ce calendrier.

Le Caterham Challenge est soutenu par les partenaires suivants :

- Yokohama

- Motul
- GT2I
- GQ magazine

1.3 Meetings

1.3.1 Chaque meeting se composera de deux courses séparées.

1.3.2 Le Championnat regroupe pour 2016 :

1. Les Caterham Sigma Academy, et Sigma Roadsport
2. Ces deux catégories feront l'objet d'un classement et d'un podium distinct, sur chaque épreuves.

2 Concurrents et pilotes :

2.1 Pilotes et Licences

2.1.1 Le Championnat Academy/ Roadsport est ouvert à tout pilote titulaire d'une licence Nationale, Internationale, FFSA en cours de validité ou d'un titre de participation national circuit

2.1.2 Toute inscription implique que le pilote s'engage à respecter les règlements techniques et sportifs de sa catégorie.

2.2 Inscription et engagements

2.2.1 Inscription Roadsport

L'inscription au Caterham Roadsport est de 1000€ TTC, toute première inscription donnera droit à une combinaison. L'engagement aux 7 courses du Caterham Roadsport est de 4200€ TTC et sera à régler avant le début de la saison. Le règlement de l'inscription et de l'engagement sera réglé directement à Caterham Compétition France.

Inscription Academy

L'inscription et les engagements de la saison sont compris dans le pack Academy, inclus dans l'achat de la voiture de l'année concernée.

2.2.2 L'organisateur se réserve le droit de ne pas accepter l'inscription d'un pilote ne correspondant pas à l'esprit du Caterham challenge, ainsi que tout pilote inscrit sur une liste prioritaire FIA / FFSA.

2.2.3 L'organisateur se réserve le droit d'inviter un ou plusieurs pilotes à des fins de promotions ou de communication. Les pilotes invités ne marquent pas de point au Challenge.

2.2.4 Sauf règlement particulier de l'épreuve, le paiement des essais privés se fera directement auprès de l'organisateur.

2.2.5 Caterham Academy

Une séance d'essai privé pour chacun des 6 meetings est incluse dans le pack Academy. La deuxième séance d'essai est optionnel.

2.2.6 Le prix des séances d'essais est variable selon le meeting.

3 Equipement :

3.1 Equipement :

- Combinaison, cagoule, sous vêtements : conformes au règlement standard des circuits.
- Casques : Conformes au règlement standard des circuits.
- Système de retenue de la tête le RTF (Hans) : Conformes au règlement standard des circuits
- Les véhicules seront équipés d'un transpondeur de marque Chronolec ou TAG Heuer by Chronolec. Ces derniers seront prêtés pour la saison par Caterham Compétition France contre un chèque de caution de 250€.

4 Véhicules admis :

4.1.1 Le Caterham Academy & Roadsport admet :

Les voitures de type CATERHAM Sigma Academy et Roadsport, d'origine Caterham Compétition France, conformes en tout point au règlement technique Academy et Roadsport Caterham Compétition.

4.1.2 Un silencieux d'échappement est obligatoire.

Le niveau sonore est limité à 95dB mesurés conformément à la réglementation Technique de la FFSA.

4.2 Numéros de courses

4.2.1 Caterham Compétition France attribuera à chaque pilote, un numéro de course valable pour l'année en cours.

4.2.2 Les numéros des Academy et Roadsport inscrites au Caterham Challenge seront noirs collés sur fond blanc. Voir les plans d'identification présents dans les règlements techniques Academy et Roadsport.

4.2.3 Les numéros de course de la catégorie Roadsport sont compris entre 01 et 50. Les numéros de course de la catégorie Academy sont compris entre 51 et 99. Le numéro 01 est réservé au gagnant de championnat de l'année précédente.

4.2.4 Toute publicité ne pourra être apposée à moins de 10 cm de part et d'autre de ceux-ci.

5 Publicité / identification :

5.1 Publicité

5.1.1 Les concurrents s'engagent à apposer les publicités imposées par l'organisateur selon le plan d'identification joint dans les règlements techniques. En accord avec les partenaires énoncés précédemment. (Voir règlement technique)

5.1.2 Les Pilotes Roadsport s'engagent à porter la combinaison qui leur aura été fournie en respectant le plan d'identification figurant en annexe 1. Le port de la combinaison fourni par Caterham est obligatoire durant les essais qualificatifs et les courses.

5.1.3 Les pilotes auront la possibilité d'apposer d'autres publicités sur l'espace réservé aux concurrents, sous réserve qu'elles ne concernent pas des produits concurrents de ceux des partenaires officiels du Caterham Challenge.

5.2 Identification

5.2.1 Les voitures participant aux Championnats devront obligatoirement être identifiées conformément au plan d'identification figurant en annexe des règlements techniques Academy et Roadsport.

5.2.2 En aucun cas, l'identification des voitures et des combinaisons définie par « Caterham Compétition France » ne pourra être modifiée par les pilotes

5.2.3 Tout véhicule identifié de façon incomplète ou incorrecte ne pourra prendre part aux sessions de qualifications ou de course.

6 Déroulement de l'épreuve :

Le Caterham Academy / Roadsport est organisé dans le cadre de meetings nationaux ou régionaux sur circuits.

6.1 Essais qualificatifs

6.1.1 Essais qualificatifs : 1 séance de 30 à 40 min ou deux séances de 15 minutes au moins.

6.1.2 En cas d'essais qualificatifs se déroulant sur 1 séance de 40 minutes, Il est interdit de ravitailler pendant la séance.

6.1.3 En cas d'essais qualificatifs se déroulant sur 1 séance de 40 minutes, le meilleur temps de la séance servira à établir la grille de départ de la Course 1 et le 2^{ème} meilleur temps de la séance servant à établir la grille de la Course 2.

6.2 Courses

6.2.1 Schéma des courses

- Essais libre
- Essais (facultatif)

- Essais qualificatifs 1 et 2
- Courses 1 et 2
- Chaque courses sera d'une durée de 30 mn maximum transformés en nombre de tours.

6.2.2 Le départ sera de type arrêté, la grille pourra être de type 2-2 décalé ou 1-1 décalé à la discrétion de la direction de course. Si un départ lancé doit être effectué, le type de grille de départ sera 2-2 en ligne. Cependant ces spécificités devront être précisées lors du briefing.

6.2.3 La grille de départ de chaque course sera déterminée par le classement des temps des essais chronos. Dans le cas où il y aurait 3 courses, l'ordre de départ sera spécifié lors du briefing.

6.2.4 Roadsport

Chaque pilote ou équipage ne pourra utiliser qu'une seule voiture lors d'un même meeting. La deuxième course pourra être courue par un pilote différent de la première sous réserve qu'il ait effectué la séance d'essais qualificatifs correspondant à la course.

6.2.5 L'attribution des points du Challenge se fera à l'arrivée de chaque course.

7 Classement :

7.1 Attribution des points

7.1.1 Chaque course donnera lieu à l'attribution de points suivants pour les concurrents classés dans chaque catégorie:

Pour le 1^{er} 30 Points

2^{ème} 25 » 7^{ème} 14 Points

3^{ème} 22 » 8^{ème} 13 ‘’

4^{ème} 20 » 9^{ème} 12 ‘‘

5^{ème} 18 » 10^{ème} 11 ‘‘

6^{ème} 16 11^{ème} 10 ‘’

12^{ème} 09 ‘’ etc... / Du 20^{ème} au 30^{ème} : 1 point

7.1.2 Meilleur temps aux essais chronométrés : 1 point (à chaque séance qualificative)

7.1.3 Meilleur tour en course : 1 point (à chaque course)

7.1.4 Les points sont marqués par le pilote, deux pilotes partageant la même voiture seront donc classés distinctement.

Note : la participation du pilote est considérée comme effective à condition que celui-ci prenne part aux essais qualificatifs ou à la course.

8. Pénalités :

8.1 Pénalités suite à Infraction Technique

8.1.1 En cas de non respect de la réglementation technique, l'organisateur se réserve le droit, en plus des pénalités éventuelles infligées par la FFSA, d'appliquer des pénalités aux concurrents ayant enfreint le règlement technique du Caterham Academy/Roadsport

8.1.2 Ces pénalités peuvent inclure des pénalités de points, exclusion du meeting, et peuvent aller jusqu'à l'exclusion du championnat.

8.1.3 En cas d'exclusion du Caterham Academy Challenge suite à une infraction au règlement technique dont le caractère volontaire ne pourrait être remis en cause, aucun remboursement de l'engagement annuel ne pourra être réclamé.

8.2 Pénalités suite à Infraction Sportive

8.2.1 Tout pilote inscrit au Caterham Academy/Roadsport s'engage à respecter un esprit sportif et à ne pas nuire à l'image de Caterham Compétition France.

8.2.2 Les manquements à cet engagement pourraient conduire en plus des éventuelles pénalités infligées par la FFSA à des pénalités infligées par l'organisateur. Ces pénalités peuvent inclure des pénalités de points, exclusion du meeting, et peuvent aller jusqu'à l'exclusion du championnat.

8.2.3 Notamment, tout pilote ayant fait l'objet de deux avertissements pour conduite antisportive (décision de la direction de course) sur la durée du championnat se verra refuser l'accès au meeting suivant le deuxième incident. Aucun remboursement, même partiel, de l'inscription au championnat ne saurait être effectué dans ce cas.

9. Organisation

9.1. Organismes de la série

Caterham competition France organise le challenge Caterham, en accord avec l'usine Caterham Cars LTD.

9.2. Fédération

FFSA – Fédération Française de Sport Automobile

2.3. Visa ASN / Permis d'organisation

Le présent règlement a été enregistré à la FFSA.

2.4. Nom des organisateurs/promoteurs, adresse et contact

Caterham Compétition France : Christian BONNAL

Pôle mécanique Ales

Vallon de Fontanes

30520 Saint Martin de Valgagues

Tèl : + 33 (0) 4 66 83 82 05

Email : christine@caterham.fr

10. Règlementations et bases juridiques de la série

10.1. La série est dirigée par les réglementations suivantes :

Code Internationale de la FIA (ISC) et ses annexes :

- FIA General Prescriptions on circuits
- Règlement des circuits FFSA
- Agence Anti-Dopage (Code NADA/ Code WADA) et règles anti-dopage nationales et internationales ainsi que règlement Anti-Dopage FIA
- Règlement propre à chaque circuit sur laquelle la série se déplace
- Le règlement général du Challenge Caterham et ses éventuelles modifications
- Le bulletin d'engagement pilote & concurrent, ainsi que le bulletin d'engagement invité

10.2. Langue officielle

Seul le règlement français du Challenge Caterham approuvé par la FFSA et la FIA fait foi.

10.3. Responsabilité, modifications du règlement, annulation d'événements

Les participants (concurrents, pilotes, passagers, propriétaires des véhicules ou toute autre personne inscrite) prennent part à l'évènement selon leur propre risque. Ils sont pleinement responsables du respect du code civil et pénal pour tout dommage qu'ils causeraient tant qu'aucune responsabilité n'aura été établie. La FFSA, l'organisateur du challenge Caterham et l'organisateur du meeting se réservent le droit de modifier les règles de participation et le Règlement Général, si besoin, pour cause de force majeure, pour des raisons de sécurité, ou pour assurer l'égalité des chances et l'attrait de la série. Les erreurs manifestes peuvent être corrigées à tout moment. L'accord de la FFSA est obligatoire pour toute modification de la réglementation. Des règlements peuvent être imposés par écrit par l'organisateur de la série et le Commissaire Technique avec l'accord de la FFSA ou les

commissaires responsables de l'épreuve. L'organisateur du Challenge Caterham se réserve le droit d'annuler ou déplacer un événement sous l'approbation de l'ASN concerné et de la FIA. Toute demande de réclamations pour dommages et intérêts est exclue.

10.4.Définition générale

Code du comportement Challenge Caterham

Le Challenge Caterham est une série de courses caractérisée par l'égalité des chances et l'équité – tant en termes techniques que sportifs. L'ensemble des personnes impliqués dans le Challenge Caterham (participants, membres des teams, organisation) apportent une contribution significative à la façon dont la série est perçue – à la fois en interne et par le grand public – et de l'atmosphère dans le Challenge Caterham par leur comportement et leur communication. Tous les acteurs doivent avoir une conduite responsable dans le but de préserver à long terme le professionnalisme et la convivialité qui règne dans le Challenge Caterham, ainsi que l'estime portée par le public envers la série et ses participants. En outre, la concurrence loyale et sportive représente un aspect important pour tous les participants, et est destiné à éviter les facteurs de risque. Pour cette raison, toutes les personnes impliquées sont d'accord pour reconnaître la philosophie du challenge Caterham et se conformer aux règles de conduite de la série. À la fois sur et en dehors de la piste de course, tous ceux impliqués doivent :

- Traiter les autres participants, officiels et organisateurs avec respect.
- Respecter les lois et les règles du sport, ainsi que démontrer et promouvoir l'équité et les règles de conduite.
- Ne pas s'exprimer ou se comporter d'une manière insultante, offensante ou injurieuse, ni tolérer de telles expressions ou modes de conduite, soit dans des conversations directes, des interviews, etc., ou dans toute autre communication, e. g. communiqués de presse, messages dans les médias sociaux, etc.
- Toujours se comporter dans l'intérêt de la sécurité et coopérer de manière permanente
- Utiliser les ressources de manière durable, en donnant la priorité au bien-être, la sécurité et la satisfaction des autres avant leur objectif personnel.
- Toujours agir dans l'intérêt du sport.
- Signaler à d'autres personnes qui sont impliquées si leur comportement ne se caractérise pas par l'équité, l'esprit sportif, le respect et la tolérance.
- Coopérer avec toutes les autres personnes impliquées afin de développer et d'améliorer la série et son statut de manière continue.

Par conséquent seront considérés comme non respectueux des règles de conduite, les participants qui :

- Portent atteinte aux règlements.
- Attirent l'attention sur eux-mêmes par un comportement antisportif sur et en dehors de la piste
- S'expriment ou se comportent d'une manière irrespectueuse envers les autres participants, officiels, organisateurs, etc.,
- Ignorent les spécifications, les instructions, les réunions de l'organisation de la série et / ou d'autres organismes officiels
- Ignorent les accords qui ont été conclus (y compris entre les équipes et les pilotes) et ne répondent pas aux obligations de performance.
- N'agissent pas dans les intérêts du sport.

Ces participants pourront donc être exclus du challenge Caterham. La décision sera prise par l'organisation de la série.